

72

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme LEMONNE

47833

11 - Mobilités

Marché d'études de la liaison cyclable à haut niveau de service entre Pleumeleuc, Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu et de sécurisation de la RD 72

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 23 janvier 2023 relative à la convention de prise en charge financière des études ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en partenariat avec les communes de Pleumeleuc, Bédée et Montfort-sur-Meu, souhaite réaliser les études relatives à une liaison cyclable à haut niveau de service entre les agglomérations de Pleumeleuc et Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu.

Le projet à étudier comprend également la sécurisation de la circulation sur la RD 68 et la RD 72 au lieu-dit "La Radois" sur la commune de Bédée.

Une consultation des entreprises a donc été lancée le 2 décembre 2022, sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Lors de la séance du 28 février 2023, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre du groupement d'entreprises DCI Environnement - SOLCY - FUTUR PROCHE - ALHYANGE Acoustique, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 282.922,50 € HT, soit 339.507 € TTC.

Les dépenses correspondantes seront rattachées à l'autorisation de programme ROGTI003, et imputées sur le chapitre 23, fonction 621, nature 23151.1 sous le numéro d'affectation 27540, code service P31.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché avec le groupement d'entreprises DCI Environnement - SOLCY - FUTUR PROCHE - ALHYANGE Acoustique retenu par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 28 février 2023 pour un montant de 282.922,50 € HT soit 339.507 € TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231212

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation